

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 390 Subvention (5.000 euros) à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de la campagne de valorisation de l'artisanat parisien à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris au titre de la campagne de valorisation de l'artisanat parisien à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 5.000 euros est attribuée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CMA Paris située 72, rue de Reuilly à Paris 12e, (194385 - 2019_10251) au titre de la campagne de valorisation de l'artisanat parisien à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 53.353 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO